



BNP PARIBAS
PERSONAL FINANCE



RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES – PILIER 3

[Non audités]

30 juin 2024

**RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES
DU GROUPE BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE AU 30 JUIN 2024**

1. SYNTHESE DES RISQUES SEMESTRIELS.....	3
CHIFFRES CLES.....	3

1. SYNTHÈSE DES RISQUES SEMESTRIELS

CHIFFRES CLES

Évolution de la solvabilité du Groupe

Le ratio CET1 s'élève à 10,27% au 30 juin 2024 en augmentation de 70 points de base par rapport au 31 décembre 2023, en lien avec :

- l'évolution du périmètre du 1er trimestre suite à la cession de Cetelem Mexique (+46 bp)
- les intérêts minoritaires de Stellantis Bank (+15 bp)
- les autres effets, au global limités sur le ratio (+9 bp)

Le ratio CET1 du Groupe est supérieur à l'exigence au 30 juin 2024 de 8,46%¹ notifiée par la Banque centrale européenne.

Le ratio Tier 1 et le ratio total, respectivement 12,25% et 14,87% excèdent les exigences notifiées par la Banque centrale européenne, respectivement à 10,24% et 12,62%.

Le ratio de levier s'établit à 8,32% au 30 juin 2024 contre 7,89% au 31 décembre 2023, soit en augmentation de 43 pb. Il est largement supérieur à l'exigence minimale de 3%.

Au 30 juin 2024, le ratio MREL interne sur une base individuelle de BNP Paribas Personal Finance s'élève à 20,93% des actifs pondérés. Le Groupe est ainsi au-dessus du niveau minimal d'exigence de 15,22%.

Au 30 juin 2024, le ratio MREL interne sur une base individuelle de la société s'élève à 19,71% des expositions de levier. Ce ratio est à comparer à une exigence minimale de 5,92%.

Actualisation du tableau EU KM1 du Rapport « Information réglementée de BNP Paribas Personal Finance au 31 décembre 2023 » p.6.

► INDICATEURS CLÉS (EU KM1)

		a	b	c	d	e
		30 juin 2024	31 mars 2024	31 décembre 2023	30 septembre 2023	30 juin 2023
<i>En millions d'euros</i>						
Fonds propres disponibles						
1	Fonds propres de base de catégorie 1 (CET1)	6 773	6 765	6 551	6 656	6 705
2	Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1)	8 081	8 068	7 846	7 876	7 917
3	Fonds propres totaux	9 809	9 682	9 483	9 563	9 615
Actifs pondérés						
4	Montant total des actifs pondérés	65 965	66 655	68 445	68 607	69 779
Ratios de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)						
5	Ratio de fonds propres de base de catégorie 1	10,27%	10,15%	9,57%	9,70%	9,61%
6	Ratio de fonds propres de catégorie 1	12,25%	12,10%	11,46%	11,48%	11,35%
7	Ratio de fonds propres totaux	14,87%	14,53%	13,86%	13,94%	13,78%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au SREP (Pillar 2 Requirement en pourcentage des actifs pondérés)						
EU 7a	Exigences de Pillar 2 Requirement totales	1,50%	1,50%	1,25%	1,25%	1,25%
EU 7b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1	0,84%	0,84%	0,70%	0,70%	0,70%
EU 7c	dont: à satisfaire avec des fonds propres de catégorie 1	1,13%	1,13%	0,94%	0,94%	0,94%
EU 7d	Exigences totales de fonds propres SREP	9,50%	9,50%	9,25%	9,25%	9,25%
Exigence globale de coussin et exigence globale de fonds propres (en pourcentage des actifs pondérés)						
8	Coussin de conservation des fonds propres	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%	2,50%
9	Coussin de fonds propres contracyclique	0,62%	0,60%	0,47%	0,47%	0,38%
EU 9a	Coussin pour le risque systémique					
10	Coussin pour les établissements d'importance systémique mondiale (G-SIB)					
EU 10a	Coussin pour les autres établissements d'importance systémique (D-SIB)					
11	Exigences globales de coussin ⁽¹⁾	3,12%	3,10%	2,97%	2,97%	2,88%
EU 11a	Exigences globales de fonds propres totaux ⁽²⁾	12,62%	12,60%	12,22%	12,22%	12,13%
12	Fonds propres CET1 disponibles après le respect des exigences totales de fonds propres SREP	4,93%	4,81%	4,37%	4,50%	4,41%
Ratio de levier						
13	Mesure totale de l'exposition aux fins du ratio de levier ⁽³⁾	97 168	97 717	99 478	98 748	99 035
14	Ratio de levier	8,32%	8,26%	7,89%	7,98%	7,99%
	Ratio de levier hors effet de l'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème ⁽⁴⁾	8,32%	8,26%	7,89%	7,98%	7,99%
Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)						
EU 14a	Exigences de fonds propres supplémentaires relatives au risque de levier excessif	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14b	dont: à satisfaire avec des fonds propres CET1 (points de pourcentage)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14c	Exigences de ratio de levier SREP totales	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Exigences de coussin lié au ratio de levier et exigences de ratio de levier globale (en pourcentage de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier)						
EU 14d	Exigences de coussin lié au ratio de levier ⁽⁴⁾	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
EU 14e	Exigences de ratio de levier globale ⁽⁵⁾	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%
Ratio de couverture des besoins de liquidité (LCR)⁽⁵⁾						
Ratio de financement stable net (NSFR)⁽⁵⁾						

(1) Les exigences globales de coussin de fonds propres tiennent compte du coussin le plus élevé entre les coussins G-SIB et D-SIB.

(2) Hors "Pillar 2 Guidance" non publique.

(3) Le Groupe BNP Paribas Personal Finance n'a pas tenu compte d'exemption temporaire des dépôts auprès des banques centrales de l'Eurosystème.

(4) Non applicable pour le Groupe BNP Paribas Personal Finance (établissement non G-SIB).

(5) Le Groupe BNP Paribas Personal Finance est exempté de respect des ratios LCR et NSFR, bénéficiant d'un waiver au titre de son appartenance au Groupe BNP Paribas.

¹ Hors Pillar 2 Guidance